



14ème législature

Question N° : 103737	De Mme Martine Martinel (Socialiste, écologiste et républicain - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > orthophonistes	Analyse > rémunérations. revendications.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications salariales des orthophonistes salariés hospitaliers. Si ceux-ci ont pu apprécier la réforme de leurs parcours de formation de 2013 sous la forme d'un licence-master-doctorat conduisant à l'obtention d'un M2 en 5 années, ils réclament, en conséquence, une vraie reconnaissance de leurs compétences ainsi qu'une réévaluation de leurs salaires en conformité avec leur niveau d'études. La situation actuelle de *statu quo* entraîne un problème croissant d'attractivité de ce métier, une incapacité de renouvellement des postes vacants, un vieillissement de la profession comparativement à celle d'orthophoniste libéral et une inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en matière de modification des grilles de salaires des orthophonistes permettant de répondre aux attentes exprimées.